



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle FORCE OUVRIÈRE

du département des Ardennes

SNUDI-FO – SNFOLC – SNETAA-FO

UD FO – Bourse du travail – 21 rue Jean-Baptiste Clément
08000 Charleville-Mézières

Déclaration de la FNEC-FP Force Ouvrière au CTSD du jeudi 3 septembre 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La date de ce CTSD n'ayant pas permis de poser des questions diverses une semaine auparavant, nous aborderons dans notre déclaration la synthèse des questions que la FNEC-FP FO des Ardennes souhaiterait voir aborder.

En premier lieu, Force Ouvrière déplore une fois de plus la communication, et que les dispositions de cette rentrée de septembre aient été annoncées tardivement dans la presse avant de les communiquer aux personnels de l'Education Nationale, qui sont tout de même les premiers concernés. Il semble que notre ministre soit plus préoccupé de soigner sa communication publique et c'est bien dommage. Cette habitude agaçante, prise depuis le début de la pandémie, n'en est pas moins inacceptable et inefficace en termes d'organisation sur le terrain. Nos collègues ne le vivent pas bien et nous les comprenons. Après tout il n'est pas normal de devoir privilégier BFM à sa messagerie professionnelle pour avoir des informations sur ses conditions de travail.

Nous n'apprécions pas non plus l'exercice d'autosatisfaction de notre ministre allant jusqu'à affirmer au doigt mouillé, avec un aplomb à couper le souffle que nous serions les meilleurs en Europe dans la gestion scolaire de cette crise sanitaire. Cela aurait sonné plus juste si M le ministre n'avait pas laissé, se développer avant les congés d'été dans certains médias qu'il affectionne, une forme grossière de prof bashing inacceptable pour l'ensemble des collègues qui se sont débrouillés comme ils ont pu pour assurer la continuité pédagogique.

Concernant le nouveau protocole sanitaire, il est dit que les personnels doivent recevoir de la part de leur employeur des masques « grand public », et ce à raison **de deux masques pour chaque jour de présence.**

Il semblerait que :

- La livraison des nouveaux masques, **en tissu**, pour la rentrée soit limitée au nombre de 6 par enseignant, **ce qui est insuffisant pour assurer la classe toute la semaine**, 8 masques seraient au moins nécessaires afin de respecter le protocole. Et ainsi permettre aux enseignants de procéder à la désinfection de ceux-ci **une seule fois par semaine** (sur leur temps privé, cela va sans dire, temps privé qui est encore une fois ignoré).

Quelques questions se posent :

- Ces masques en tissu répondent-ils aux normes AFNOR ?
- Combien de lavages peuvent être effectués sur ceux-ci ?
- De nouveaux masques seront-ils livrés à temps lorsqu'ils ne seront plus utilisables ?
- Ont-ils **une protection au moins identique** à ceux jetables que vous aviez fournis en juin ? En est-on certain ?
- La « **respirabilité** » de ces masques sera-t-elle suffisante pour permettre aux enseignants de faire classe dans des conditions correctes ?

Sur ce dernier point, l'expérience de terrain montre des difficultés réelles à faire classe, parler et respirer, avec des masques en tissu qui tiennent chaud et créent vite une sensation d'asphyxie. Les enseignants du 1er degré ont une amplitude horaire devant élèves étendue, de six heures par jour sur 4 jours ; la difficulté pour travailler avec de tels masques sera bien réelle.

- Pensez-vous qu'il soit possible **d'obtenir des masques grand public jetables** tels que ceux fournis courant juin plutôt que ces masques tissus qui nécessitent de surcroît un entretien particulier ?

La considération de l'état pour son personnel pose encore une fois question. D'autres fonctionnaires, disposent de masques de protection jetables, qu'il est plus aisé d'utiliser ; pourquoi cela n'est-il pas possible pour les fonctionnaires des écoles, collèges et lycées ? Notre Ministère est-il si particulier ?

- Qu'en est-il des personnels « vulnérables » ? Qui est précisément concerné ? Quelles sont les démarches qui leur incombent pour faire valoir leur droit à protection ? Arrêt de travail ? Mise en enseignement à distance ?
- Qu'en est-il des personnels qualifiés « à risque » qui doivent retourner en classe ? Nous revendiquons qu'ils puissent au moins bénéficier, s'ils le souhaitent, de travailler à distance, au lieu de leur imposer de prendre des risques pour leur santé.
- Qu'en est-il de la journée de carence si un personnel doit consulter pour suspicion de covid ?
- Qu'en est-il des 2S2C, Y a-t-il des écoles concernées dans les Ardennes ? Si oui quelles sont-elles, et quelle est leur fonctionnement ?

Au sujet du 2S2C dans le second degré, nous rappelons que l'EPS, les arts plastiques et l'éducation musicales, ne sont pas de simples « activités », mais des disciplines à part entière. On ne nous fera pas sortir de l'esprit par des discours lénifiants que ce dispositif met en danger ces disciplines qui ne sont souvent déjà pas considérées comme telles par l'institution. N'est-on pas en train d'assister ici à une forme d'externalisation ?

La FNEC-FP FO, tient à rappeler que face à ce virus, personne n'a de réponse concrète et certaine et qu'il nous semble que des mesures plus strictes auraient dû être maintenues concernant les personnels à risque et le choix qui a été fait concernant les masques distribués.

Notre ministre se félicite de cette rentrée, où 12 millions d'écoliers, collégiens et lycéens ont repris la route de l'école. Soit, si nous pouvons comprendre le besoin de réouverture des établissements pour nos élèves, force est de constater que le protocole ignore désormais tout ce qui obligeait à diminuer les effectifs dans les classes. La distanciation sociale qui était l'alpha et oméga de la lutte contre la pandémie ayant été remplacée par le port du masque.

Le danger serait donc moindre qu'en juin ? Ou est-ce, encore et toujours le manque de moyen qui justifie les doctrines et propose de fait un protocole au rabais ?

Cette crise sanitaire aurait dû permettre une réflexion sur l'amélioration des conditions d'enseignement. Envisager un fonctionnement différent : alléger les effectifs de classes est la solution la plus efficace à tout point de vue, déployer du personnel sur le terrain, prioritairement et ponctuellement durant cette crise aurait été une mesure concrète. Mais c'est encore sur la seule responsabilité des enseignants de terrain qu'on s'appuie, sans les aider, et avec des effectifs habituels. Nous ne pouvons que déplorer ces choix et espérer que le protocole proposé sera à même de « protéger » au maximum les personnels et élèves. Nous rappelons enfin que dans ce domaine l'existence de ce protocole ne saurait exonérer l'Etat employeur de sa responsabilité vis à vis de la santé de ses agents. Vous pourrez compter sur la vigilance de Force Ouvrière concernant ce sujet ô combien important.

Nous vous remercions de votre attention.